

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DPVI 191 Subvention aux associations Quartiers du Monde, et Réseau Chrétien - Immigrés au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure,.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention à Quartiers du Monde, et Réseau Chrétien - Immigrés;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Quartiers du Monde (94520 Mandres les Roses), pour le projet « Accès aux droits des migrant-e-s du Grand Belleville » (19878 / 2012_02284).

Article 2 : Une subvention de 3.500 € est attribuée à l'association Réseau Chrétien – Immigrés, pour le projet « Soutien à l'insertion des immigrés les plus en difficulté au travers d'une permanence juridique et administrative ainsi que de cours d'apprentissage du français » (17069 / 2012_06685).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 5.500 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.